

Avis voté en plénière du 24 janvier 2017

L'évolution de la fonction publique et des principes qui la régissent

Déclaration du groupe des Personnalités qualifiées

Gérard Aschieri : « Le travail de la commission temporaire a été marqué par le souci de débattre sérieusement sans caricature ni exclusive et de rechercher une forme de consensus qui permet d'avancer ensemble des idées fortes et utiles.

Et je prendrai le risque de l'auto congratulation en disant que ce travail a été de qualité.

Il débouche sur l'affirmation sans ambiguïté du lien entre d'une part le statut et les principes qui le régissent et l'intérêt général d'autre part; il rappelle clairement que si les fonctionnaires sont régis par des règles en partie dérogatoires au droit commun c'est pour mieux répondre à des besoins fondamentaux de la société.

Il est important qu'il souligne la responsabilité des fonctionnaires dans l'exercice de leurs missions, qu'il appelle à la prise en compte de l'expertise des agents et des usagers et qu'il affirme clairement que la question des moyens doit dépendre d'abord du débat sur les besoins et être traitée dans une perspective de long terme.

Il est fondamental qu'il montre que la fonction publique s'inscrit dans une histoire longue sans pour autant être un monument figé. Et il ne se contente pas d'affirmer le principe d'adaptabilité de la Fonction Publique : il fait des propositions pour mieux traduire ce principe dans les faits en mettant en avant des démarches qui reposent sur le dialogue, la formation, le développement d'une mobilité volontaire, l'innovation....

Je ne vais pas faire l'inventaire de tous les points qui dans ce texte rencontrent mon accord. Je ne vais pas non plus pointer les manques, les sujets qui ne font pas consensus: ils existent même si la balance penche fortement du côté du positif. Selon moi l'essentiel n'est pas là.

Cet avis en effet n'est pas une motion syndicale, encore moins un programme politique.

Il est le résultat du travail, de la réflexion et du débat au sein de notre assemblée, c'est à dire les représentants de la société civile dans sa diversité.

À un moment où certains se complaisent dans le « fonctionnaire bashing », les accusant tantôt d'être des budgétivores, tantôt leur reprochant d'être des privilégiés, tantôt leur opposant un prétendu immobilisme, le risque est grand que ceux-ci se découragent, perdent confiance et que leur investissement s'érode : il est essentiel de leur affirmer la confiance de la société et de leur redonner confiance dans leur mission. Ce n'est pas le moindre mérite de cet avis que de se placer dans cette perspective.

C'est pourquoi, représentant d'une organisation syndicale de fonctionnaires, la FSU, je le voterai sans hésitation et je remercie vivement les rapporteurs et toute l'équipe pour leur travail ».

Sylvie Castaigne : « je tiens tout d'abord à féliciter les conseillers de la commission temporaire et les rapporteur.e.s pour le travail accompli, afin de répondre dans les temps à la saisine du Premier ministre.

L'avis rappelle les principes généraux qui régissent les missions de la fonction publique et le travail des fonctionnaires : continuité de service, égalité, neutralité, laïcité, responsabilité.

Il y est affirmé, à juste titre, que ces principes fondateurs de la fonction publique et le statut particulier des fonctionnaires ne sont pas un obstacle à l'adaptabilité face aux enjeux sociétaux et économiques.

Cependant comme vous le savez, il est de bon ton de décrier l'efficacité des fonctionnaires.

Mais permettez-moi, avec l'exemple de la fonction publique hospitalière que je connais bien, de dire que cette adaptabilité est bien réelle.

Quel secteur d'activité s'adapte plus vite que l'hôpital quand on sait que la moitié des connaissances médicales se renouvelle tous les 5 ans ? Depuis toujours l'hôpital s'est adapté au progrès médical.

Quelle entreprise est plus exposée que l'hôpital aux contraintes budgétaires quand on connaît d'un côté l'augmentation des coûts des techniques médico chirurgicales et des médicaments et de l'autre côté un financement, par définition contraint dans le cadre de l'ONDAM. Il en résulte la nécessité d'une efficacité et d'une rentabilité de plus en plus importante de la part des fonctionnaires.

Quel secteur d'activité est plus exposé au public ? Il a été rappelé que le nombre d'agressions envers les fonctionnaires augmentaient régulièrement. L'hôpital public ne sélectionne pas ses patients ni ses pathologies. L'égalité, la neutralité, la laïcité ne sont pas des vains mots mais des vertus respectées dans les services.

Que dire encore de la continuité de service ? Quand, et ce n'est pas un reproche que je leur fais, les médecins de ville harassés ferment leur cabinet, l'hôpital assure la permanence des soins. Actuellement vous le savez, en période d'épidémie hivernale, l'afflux des patients aux urgences met en danger l'hôpital. Jamais vous n'avez vu les fonctionnaires hospitaliers refuser d'assurer la continuité des soins.

Oui, l'hôpital s'est adapté et continue de s'adapter : 3 exemples parmi tant d'autres pour l'illustrer concrètement :

Il est actuellement demandé, en partie pour diminuer les coûts de l'hospitalisation, d'augmenter les prises en charge ambulatoire : ceci évidemment nécessite une réorganisation importante dans le parcours de soins des patients et au moment de la sortie à domicile, faute de quoi ce « virage ambulatoire » pourrait entraîner une baisse de la qualité des soins.

Autre virage : le numérique. Et oui, l'hôpital est moderne : à l'hôpital les courriers sont maintenant informatisés mais également toutes les prescriptions médicales. Les résultats des examens biologiques et l'imagerie sont disponibles sur nos serveurs en version numérique.

Enfin les process de qualité sont de plus en plus développés. Tous les 5 ans les hôpitaux subissent des visites d'accréditation sous l'égide de la Haute Autorité de Santé. Actuellement les laboratoires de biologie sont tour à tour certifiés et respectent des normes extrêmement contraignantes.

Oui les fonctionnaires hospitaliers répondent au quotidien à la demande du public, répondent du mieux possible aux injonctions parfois contradictoires venues des tutelles et modernisent le fonctionnement de l'hôpital malgré les contraintes budgétaires.

L'hôpital et ses fonctionnaires sont aimés du public. Prenons garde de ne pas abîmer ce bel outil. Vous l'aurez compris, je voterai ce projet d'avis ».